



CPME/AD/Brd/191007/131/FR

Lors de sa réunion du Conseil à Bruxelles le 19 octobre 2007, le CPME a adopté la résolution suivante: Résolution du CPME sur les boycotts académiques (se référant au document CPME 2007/131 Final EN/FR)

Motion du CPME pour soutenir ses collègues Tchèques

Le CPME estime que, dans les pays démocratiques, le niveau le plus élevé possible de soins pour les patients et de régulation des médecins qui assurent ces soins est atteint lorsque la profession médicale dispose de responsabilités en matière de réglementation médicale.

Le CPME souligne l'importance que revêt, pour les patients, la profession et la société, l'indépendance des autorités réglementaires, qui peuvent alors agir et être considérées comme agissant sans aucune interférence politique, et fonctionner comme des garants réellement indépendants de la qualité des soins médicaux.

Le CPME demande à tous les gouvernements de l'UE/l'EEE de reconnaître l'importance, pour la fourniture de soins de santé sécurisés et de bonne qualité, de leurs relations avec la profession médicale dans leur pays. En outre, le CPME prie instamment les gouvernements de maintenir le modèle des organismes médicaux professionnels en tant que partenaires indépendants de la société civile.

Le CPME est profondément inquiet des actions entreprises par le gouvernement de la République tchèque, qui sont susceptibles de mettre en danger l'« autoréglementation » existante et acceptée de la profession médicale. Le CPME exprime son entier soutien à ses collègues de la République tchèque et, en particulier, à la protection de leurs activités dans le domaine de la réglementation médicale.